

# trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

## DELIBERATION n° CS 06 12 22 Séance du Mercredi 7 Décembre 2022

### ENVELOPPE FINANCIERE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

#### Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoir :

Absent : 6

#### Date de la convocation

Le 23 Novembre 2022

#### Date d'affichage

Le Mercredi 7 Décembre 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM. Francis DUPOUEY, Jacques FAUBEC, Patrick DUBOSC, Roger COMBRES, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Benoit DESENLIS, Claude NEF, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : sans objet

Absent excusé : MM Jean-Claude BOURGUIGNON, Thierry REVEIL, Didier DUPRONT, Mme Muriel LARRIEU, Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES

Dans le cadre de la mise en place du CIA au sein de l'établissement, il y a lieu de voter les valeurs plancher et plafond du CIA pour l'année 2022. Le Président propose de maintenir les valeurs planchers et plafonds de 2021 à savoir :

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est versé suivant une valeur plancher de 700 euros, suivant un plafond de 10% du montant de l'IFSE annuelle de l'agent et suivant une valeur plafond de 2 000 euros. L'enveloppe du CIA est incluse dans l'enveloppe du régime indemnitaire votée lors du budget 2022.

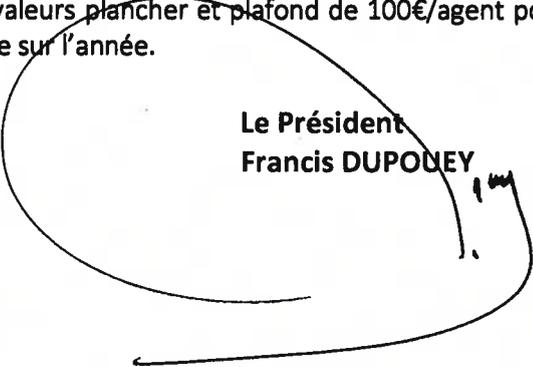
La Collectivité s'est engagée à reconduire la prime énergie lors des négociations avec les représentants du personnel en été 2022 d'une valeur de 100 €, attribué en fonction du temps de présence effectif de l'agent à son poste.

Le Président propose donc d'augmenter de 100 € les valeurs planchers et plafonds de l'enveloppe du CIA 2022.

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE**

- D'adopter les valeurs plancher et plafond prévues ci-dessus pour le calcul du CIA 2022,
- D'adopter l'augmentation pour 2022, des valeurs plancher et plafond de 100€/agent pour compenser la forte augmentation des coûts d'énergie constatée sur l'année.

**Le Président  
Francis DUPOUEY**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.